



« **Votez CFE-CGC** »
Annette FÉTIS, ancienne présidente
de La Boétie Prévoyance

Election des délégués participants de la convention annuelle de suivi du canton inter-entreprises la Boétie.

Pourquoi voter ?

- Pour affirmer votre attachement aux contrats collectifs de prévoyance où la solidarité s'exprime dans un cadre professionnel
- Pour que la gestion de vos contrat « Gros Risque » mais surtout « Santé » (BMS) continuent de vous offrir, au meilleur coût, un niveau élevé de remboursements, y compris pour des thérapies que la Sécurité Sociale ne reconnaît pas ou pour des médicaments qu'elle frappe de déremboursements successifs ou définitifs.
- Pour que, chaque année, lors de la convention annuelle de suivi, vos délégués expriment vos attentes et préoccupations d'actif ou préretraité.

Pourquoi voter CFE-CGC ?

- Historiquement la Boétie prévoyance était une caisse de cadres. Grâce à des choix de gestion pertinents (notamment celui qui a permis de rapatrier la quasi totalité des résultats des réassureurs), à une gestion rigoureuse, la CFE-CGC, majoritaire depuis sa création, a largement contribué au succès de l'institution La Boétie Prévoyance, aujourd'hui fusionnée avec Novalis Prévoyance.
- Grâce à cette bonne santé financière ainsi qu'au suivi attentif de ses régimes, La Boétie Prévoyance a pu accueillir des populations de plus en plus larges : techniciens, employés, ouvriers. Plus que sur des slogans idéologiques, la CFE-CGC s'est appuyée sur la compétence de ses administrateurs pour offrir à chacun un même niveau de garantie.
- La CFE-CGC a pratiqué un alignement par le haut, ne sacrifiant jamais la qualité de la couverture santé à des économies de circonstances. La CFE-CGC n'a pas souhaité l'introduction du tiers payant intégral qui se traduit par une augmentation de chaque poste de dépenses de 12 à 18 %
- Dans le processus de fusion des Institutions de Prévoyance au sein de Novalis-Taitbout, la CFE-CGC a défendu une répartition équitable des réserves entre les régimes des retraités (grâce à des constitutions de provisions leur garantissant des engagements viagers) et ceux des actifs, en anticipant, notamment, les déremboursements annoncés pour pérenniser une couverture collective de qualité.
- Dans un monde de la complémentaire santé marqué par une concurrence féroce et des pratiques commerciales agressives, le contrat santé BMS offre, à partir d'une même cotisation appuyée sur votre salaire, une couverture santé aux salariés et leur famille, quelle que soit la composition de celle-ci et les difficultés qu'elle traverse.
- La CFE-CGC est fière de sa gestion de l'institution de Prévoyance La Boétie et l'assume aujourd'hui, devant vous, pour ces élections des délégués au nouveau canton Interentreprises.

Notre programme :

- Pour la CFE-CGC la solidarité ne peut être un prétexte pour taxer les cadres, les ingénieurs, les techniciens, les agents de maîtrise dans le but de financer des prestations auxquelles ils ne pourraient pas prétendre.
- Plus que jamais, l'équilibre de nos régimes de santé est fragilisé, notamment par les transferts, désormais habituels, de charges de la Sécurité Sociale vers les complémentaires santé. Conserver un niveau élevé de prestations financé par des « cotisations supportables » nécessitera partage d'informations, dialogue et enfin élaboration concertée de propositions que les délégués CFE-CGC formuleront lors de la convention annuelle.
- La CFE-CGC contribuera aux initiatives visant à améliorer le rapport coût /efficacité mais en refusant de tirer vers le bas les remboursements ou l'accès aux soins.
- La CFE-CGC refusera, comme elle l'a toujours fait, de financer par le déséquilibre de vos contrats toute taxe ou prélèvement. Ainsi la CFE-CGC a voté une répercussion immédiate sur les cotisations de la taxe Aubry puis de la taxe Bachelot, plutôt qu'une diminution des garanties du contrat ou la prise en charge de la taxe par l'action sociale.
- L'évolution des cotisations devra suivre l'évolution des dépenses sans la dépasser. Les dépenses devront être maîtrisées SANS dégradation de la couverture. Les évolutions de cotisations devront être réparties équitablement entre employeur et salarié.
- La CFE-CGC s'attachera à ce que les résultats dégagés par les contrats du canton (BMS, RSO) dont une grande partie restent attachés au canton soient utilisés pour garantir la qualité de la couverture santé et sa pérennité (complément extra contractuel : prothèses, optique, dentaire, par exemple)
- Les fusions successives ont pu entraîner des perturbations dans le fonctionnement des services. Mais là encore, les compétences des administrateurs CFE-CGC ont permis d'apporter des améliorations significatives de la relation client. Au sein de Novalis-Taitbout la CFE-CGC continuera son action pour améliorer l'efficacité et la réactivité des services gestionnaires.
- La CFE-CGC veillera à ce que l'action sociale commune aux participants Novalis Prévoyance et l'action sociale spécifique que le canton pourrait attribuer ne soient pas accordées sur la seule base des revenus, ce qui empêcherait la majeure partie des salariés d'en bénéficier. La CFE-CGC a toujours considéré que l'action sociale est une aide apportée aux salariés qui affrontent un « coup dur de la vie » et non un outil de redistribution.

A partir du 17 février 2010, dès réception du matériel de vote,

VOTEZ CFE-CGC

C'est la garantie de préserver votre couverture santé.